

Les migrations des musulmans algériens et l'exode de Tlemcen (1830-1911)

Charles-Robert Ageron

Citer ce document / Cite this document :

Ageron Charles-Robert. Les migrations des musulmans algériens et l'exode de Tlemcen (1830-1911). In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 22^e année, N. 5, 1967. pp. 1047-1066;

doi : 10.3406/ahess.1967.421600

http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1967_num_22_5_421600

Document généré le 14/05/2016

L'émigration des Musulmans algériens et l'exode de Tlemcen (1830-1911)

L'année 1911 fut marquée en Algérie par une émigration assez importante : quelques centaines de citadins musulmans de la ville de Tlemcen réussirent à quitter l'Algérie, clandestinement ou non. Ce mince épisode de l'histoire des Musulmans algériens prit aussitôt une place considérable dans la presse coloniale et française. Généralement, outre-Méditerranée, on y vit une protestation contre le service militaire obligatoire repoussé par l'Algérie unanime ; en France, le mouvement fut plutôt interprété comme une manifestation contre le régime colonial et comme tel il fut utilisé par les partisans des réformes. L'événement fut même évoqué à la Chambre en 1912, à la fin de 1913 et au début de 1914 et la polémique qui s'institua à ce propos rappelle celle qui était née en 1901-1903 autour de l'affaire de Margueritte. Elle devait aboutir à une manifestation politique précise du Parlement. Par là, l'exode de Tlemcen a surtout sa place dans l'histoire des rapports administratifs et politiques entre la Métropole et sa colonie ¹.

Mais ce serait mutiler la signification de cette manifestation spectaculaire que de ne pas la replacer aussi dans un contexte purement musulman. Pour comprendre les départs des Tlemçanis il paraît nécessaire d'évoquer, au moins rapidement, la permanence de l'*Hijra*, cette émigration des Musulmans algériens qui préférèrent quitter leur patrie plutôt que d'accepter la domination française.

1. Depuis que l'opinion française eut en 1911 la révélation de ces départs, l'exode de Tlemcen a été mentionné par divers auteurs, mais le plus souvent très brièvement. Plusieurs historiens de l'Algérie ne lui accordent qu'une phrase : Augustin BERNARD, *L'Algérie* (1930), p. 429 « On vit un millier d'indigènes de Tlemcen s'expatrier en Syrie » ; G. ESQUER, *Histoire de l'Algérie* (1960), p. 63 « ... et un millier de Tlemcéniens émigrèrent » ; Cl. MARTIN, *Histoire de l'Algérie française* (1962), p. 255 : « Un millier environ de musulmans de la région de Tlemcen aimèrent mieux s'expatrier en Syrie que de servir la France. » Seul M. Ch.-A. JULIEN, dans *L'Afrique du Nord en marche* (1952), a longuement présenté le problème (pp. 104 à 106) d'après une publication du Gouvernement général de l'Algérie, *L'exode de Tlemcen en 1911* (1914).

L'Hijra¹.

L'émigration continue des Musulmans algériens de 1830 à nos jours a de profondes, d'essentielles racines religieuses. La loi islamique on le sait est formelle². Depuis que le *Qorân* a prescrit aux Mekkois convertis de rejoindre Médine sous peine de tomber dans la Géhenne, le Croyant ne peut demeurer sous la domination des Infidèles, s'il peut se soustraire par la fuite à son abaissement. La terre d'Allah est assez vaste, dit le Qorân, pour que le Croyant puisse toujours émigrer. L'émigration pour la foi est donc un devoir pour celui qui est vraiment soumis à la volonté d'Allah ; il doit rejoindre le pays de la Foi, le *Dâr el Islâm*, abandonner le *Dâr el H'arb*, le pays légalement voué à la guerre. Ceux-là seuls qui ont émigré pour leur foi, sont véritablement des *Croyants*. Mais ce devoir est un devoir difficile et le mérite des *muhâjirîn* sera récompensé. A eux doivent aller les aumônes, l'aide des musulmans aisés et même éventuellement le butin fait sur les Infidèles. Mais plus encore la Miséricorde de Dieu leur est acquise : ils seront les « gagnants »³. « Ceux qui ont émigré pour Allah après avoir subi injustice seront certes rétablis par Nous en la vie immédiate en une belle position », mais ils seront plus encore rétribués dans la vie dernière⁴.

Aux textes coraniques s'ajoute une riche floraison de *hadîth* qui renforcent encore, s'il est possible, l'obligation de l'émigration. Le Prophète n'a-t-il pas dit, selon Ibn Arafa, que « l'émigration est obligatoire pour ceux à qui elle est possible » ; selon El Bokhari qu'elle « s'im-

1. Les musulmans ont donné à toutes leurs émigrations provoquées par la conquête ou la domination d'états chrétiens le nom générique d'*hijra*, c'est-à-dire le nom même qui désigne l'émigration du Prophète à Médine, l'Hégire. Sont des mouhadjirines (*muhâjirîn*) tous ceux qui émigrent définitivement en terre d'Islâm pour sauvegarder leur foi menacée.

Sous la domination des Turcs, l'Algérie n'a évidemment pas connu d'*hijra* ; les seuls mouvements de population qui soient attestés sont liés aux pèlerinages en Terre sainte. En revanche le Maroc recueillit à plusieurs reprises des réfugiés politiques en provenance de l'Ouest algérien. On peut ainsi signaler deux « exodes de Tlemcen ». Le premier se place en 1746, Ibrahim étant pacha-dey d'Alger : il fut provoqué par les représailles turques contre le soulèvement des Kouloughli et des *h'ad'ar* de Tlemcen. Le second, connu seulement par des sources marocaines, eut lieu sous le règne de Moulay Slimân : lors de l'insurrection de Boû Cherif les habitants de Tlemcen reconquirent le sultan marocain et assiégèrent les Kouloughli dans le méchouar ; les massacres qui suivirent le retour victorieux des Turcs déterminèrent une seconde émigration qui se porta également à Fès.

Les réfugiés algériens de la période turque, qui ne bénéficièrent d'aucune faveur ni d'aucun statut spécial, se perdirent dans la masse marocaine. Au contraire les émigrés de la période française, seuls désignés comme *muhâjirîn*, conservèrent leur individualité jusqu'à nos jours. A Fès, les Algériens, bien que de prononciation diverse, formaient une communauté privilégiée, exemptée d'impôts coraniques et administrée par un *naqîb* tlemçani. Les *chorfâ* de la tribu des Hâchem recevaient même des dons annuels du sultan.

2. *Coran* (traduction Blachère) Sourate IV, vers. 99-100 et VIII, vers. 73-75.

3. Sourate IX, vers. 20.

4. Sourate XVI vers. 43.

pose à plus juste titre que le pèlerinage » et que « les paralytiques eux-mêmes devront émigrer sur le dos des aveugles ». Quant à ceux qui ne quitteront pas leur patrie tombée aux mains des Infidèles, malheur à eux ! « Je ne réponds pas de ceux qui séjournent au milieu des idolâtres. » ¹

Il va de soi qu'aux obligations religieuses s'ajoutèrent bien d'autres mobiles pour décider les Musulmans algériens à quitter le sol de leurs ancêtres ². Mais ce sont ceux-là qui contraignent partout à l'exil les plus désespérés ou les plus fiers des vaincus, ceux qui démissionnent, comme ceux qui veulent aller refaire leur vie ailleurs. Certains Musulmans ont donc émigré parce qu'ils n'étaient plus les maîtres ou les premiers de leurs douârs ou de leurs tribus, parce que l'organisation française n'était pas de leur goût ; d'autres parce qu'ils se sentaient gênés dans leurs mœurs, dans leurs croyances, dans leurs préjugés ; certains parce qu'ils étaient chassés de leurs terres, parce qu'ils étaient humiliés, parce qu'ils avaient peur de l'avenir ; d'autres enfin parce qu'ils espéraient revenir un jour victorieux dans leur patrie. Il ne fallait sans doute pas moins de toutes ces raisons pour décider à l'émigration des hommes fort attachés à leur terre, à leur pays. Un dicton algérien n'assure-t-il pas « qu'il vaut mieux être brûlé vif que de quitter le sol natal ».

L'émigration des Musulmans algériens en terre d'Islâm commença donc dès les premières années de la conquête. Déjà en 1832 il y avait au Maroc une colonie de *muhâjirîn*, gens d'Alger à Tétouan, gens d'Oran et de Mostaganem à Oujda et Taza, *Ahl Tlemsân* à Fès. Après la prise de Mascara et de Tlemccen, de nombreux notables de l'Oranie affluèrent à Fès en 1836 ; ils furent suivis par les tribus Hâchem et Beni 'Amer venues en émigration temporaire et d'abord bien accueillies. Mais lorsque le sultan 'Abd er-Rahmân se fut brouillé avec 'Abd el-Qâder, les tribus reçurent l'ordre de partir dans la région de Marrâkech ; devant leur refus le sultan les fit massacrer et les survivants furent dispersés dans le Sud ou plus tard renvoyés en Algérie.

Dans le Constantinois la chute de la capitale d'Ahmed-Bey entraîna de même, à partir de 1837, de nombreux départs vers la Tunisie et de là vers la Syrie. Les Kabyles, jugés à tort par certains comme de tièdes musulmans, émigrèrent tout autant que les Arabes. En 1849, à l'appel

1. Autre *Hadîth* : « Celui qui, à cause de sa religion, quitte un pays pour se rendre dans un autre, même s'il n'avait à parcourir pour cela que la distance d'un empan, aura mérité le Paradis et il sera le compagnon de son ancêtre Abraham et des descendants de celui-ci. »

2. L'Hijra est un phénomène général. Les musulmans sous domination russe émigrèrent non moins régulièrement à chaque fois que leur statut parut menacé (en 1883 par exemple exode massif des Circassiens auxquels les Russes voulaient appliquer la conscription). Lors de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche-Hongrie de nombreux musulmans quittèrent leur pays, abandonnant leurs propriétés. Le gouvernement ottoman leur accorda des concessions territoriales importantes principalement dans la région de Brousse.

d'un marabout du Haut-Sebaou, le cheikh el Mahdî, de nombreuses familles kabyles, 3 000 personnes environ, partirent en Syrie. A chaque progrès ultérieur de notre domination en Kabylie, de nouvelles familles, affiliées à la confrérie des Rahmânîya, allèrent grossir la première colonie kabyle réfugiée à Damas (en 1864 on enregistra l'arrivée de 200 familles kabyles).

Bien entendu l'émigration pour la foi devint plus difficile lorsque l'occupation de l'Algérie fut totale et que les autorités françaises eurent manifesté leur volonté de ne pas la tolérer. Néanmoins, à plusieurs reprises sous le Second Empire, et notamment en 1854, en 1860 et 1861, en 1864, en 1870 des tribus entières ou des fractions cherchèrent à gagner la Tunisie. (Le mouvement le plus important peut être situé entre mars 1860 et mars 1861 au moment de la première grande extension des territoires civils et des menaces de généralisation du cantonnement ¹.) Quelques-uns de ceux qui y parvinrent s'y fixèrent ou, en plus grand nombre, partirent vers le pays d'*Ech-Châm*, vers la Syrie, laquelle de tout le *Dâr el Islâm* exerçait le plus vif attrait.

Quant aux raisons de ces départs, nous ne les connaissons que par l'intermédiaire des officiers de Bureaux arabes. D'après ceux-ci « l'extension exagérée donnée aux territoires civils avait fait croire aux indigènes que nous allions procéder vis-à-vis d'eux à une rénovation sociale radicale ». Les chefs, mécontents de notre politique anti-aristocratique, faisaient connaître les lettres venues de Tunisie qui leur vantaient les égards et la considération dont étaient entourés en ce royaume les membres des grandes familles. Visiblement ils pratiquaient une sorte de chantage à l'émigration et s'arrangeaient pour renforcer les craintes des humbles. Mais s'il y eut, selon nous, manœuvre, il reste que tous les *fellah* avaient de justes raisons de s'inquiéter de la politique du cantonnement : ils redoutaient « de se voir enlever leurs terres de culture ou de parcours ».

Ceux qu'on arrêta faisaient toujours les mêmes réponses, celles de tous les fugitifs : « On sera plus à l'aise, plus libres dans la Régence où la terre ne manque ni pour les labours ni pour les troupeaux. » Mais ils ne cachaient pas leur mobile profond, celui qui leur faisait abandonner ces terres menacées, ces pouvoirs amoindris : « On y gagnera de ne plus vivre au contact des Chrétiens. » ² Les départs s'accompagnaient de

1. La correspondance du général de Martimprey (Arch. Guerre H 169-170) signale les premiers indices le 27 mars 1860, puis ce sont les précisions : « 500 personnes viennent d'être arrêtés dans le Hodna, fuyant la subdivision de Médéa pour gagner la Tunisie » (17 avril) « Un trois-mâts romain a embarqué 300 indigènes munis de permis d'émigration pour Saint-Jean-d'Acre » ; (25 juin). De Tunis on signalait la présence de nombreux émigrés sur la frontière : 300 tentes algériennes près du Kef, etc...

2. D'après les militaires le ministre de l'Algérie aurait prescrit en mai 1860 de laisser partir les émigrants : « cela ferait de la place pour la colonisation ». Mais en 1861, informé de l'ampleur des départs qui se préparaient dans le Constantinois, Napoléon III

démonstrations significatives, empruntaient des formes presque rituelles : « Conduites par le marabout Bel Ferdi, 80 tentes environ ont passé la frontière tunisienne au commencement de février (1861). Au moment de la franchir, les émigrants s'arrêtèrent et brûlèrent les montants de leurs tentes ; ils répudièrent leurs femmes, puis, après que, par trois jours de jeûne, de prières et d'ablutions, ils se furent purifiés du contact des Chrétiens, le marabout refit les mariages. Alors seulement ils entrèrent dans la terre d'Islam. » (Lettre du maréchal Pélissier à Napoléon III. 28 décembre 1861 ¹.) Il semble ressortir de ces témoignages que, pour cette période, ce furent les émotions collectives provoquées par l'annonce de bouleversements sociaux qui déterminèrent les grosses vagues de départs de 1849, 1860 et 1870 ; mais la motivation essentielle demeurait l'hostilité instinctive vis-à-vis du *Roumi* et la nécessité de l'émigration pour la foi.

Après l'important exode de 1870 et les départs des révoltés vaincus en 1871, le mouvement reprit en 1874, aussi bien en Oranie et en Kabylie du Djurdjura que dans le Constantinois, sans doute pour échapper aux conséquences du séquestre mais aussi pour des motifs religieux. Certains demandèrent officiellement à partir « pour vivre et mourir sous un gouvernement musulman ». Les généraux ayant consulté le Gouverneur, celui-ci répondit qu'il était nécessaire de s'opposer à une tendance qui risquait de s'étendre rapidement : « il fallait y couper court dès le principe », en frappant les chefs responsables ; mais on devait aussi faciliter le retour de ceux qui étaient déjà partis ². Malgré les mesures prises, le mouvement continua, notamment en septembre 1875 dans la division d'Oran, puis il fut stoppé ³.

Les tribus du Sud Oranais n'en continuèrent pas moins à fournir bien régulièrement des fractions de fugitifs au Maroc voisin. Ce que

intervint personnellement le 9 mars : il fallait rassurer les Arabes. Pélissier fit démentir les bruits de cantonnement, distribuer quelques titres de propriété définitive (pour 3 000 ha seulement) et interdit les départs. Alors les musulmans multiplièrent les demandes de passeport pour pèlerinage.

1. ARCH. GUERRE, H 265.

2. ARCH. GT. GL ALGÉRIE, A.G.G. 15 H1 (août 1874) Chanzy consulté par le ministre des Affaires étrangères s'était déjà opposé le 29 août 1873 à ce que les Ouled Moqran réfugiés en Tunisie puissent émigrer en Syrie comme ils l'avaient demandé au sultan. « Ce patronage serait aux yeux des populations musulmanes un acte de souveraineté politique s'ajoutant à la suprématie religieuse que La Porte exerce déjà en Tunisie. »

3. *Id.*, 15 H1. Un rapport Roustan du 14 août 1876 évaluait à 16 000 le nombre des émigrants demeurés en Tunisie, dont 7 000 Kabyles. Le gouvernement général qui ne tenait compte que des départs signalés obtenait des totaux plus faibles. Du côté marocain ne sont connus que les mouvements des Oulâd Sîdî Cheïkh Charâga dans l'imprécise zone frontière et le transport d'Oran à Tanger de 227 Oulâd Sîdî Cheïkh Ghâraba, fidèles à Slimân ben Qaddour « interné au Maroc » (A.G.G., I EE 51). En fait d'internement tous les réfugiés furent accueillis comme *muhâjirîn* mais certains, envoyés dans la région de Marrâkech (E. MICHAUX-BELLAIRE, in *Archives marocaines* XI, pp. 330-360).

l'Administration expliquait en incriminant à tout coup l'action de la confrérie dse Darqâoua ou bien après 1881 celle de Bou 'Amâma. Il faut arriver en 1888 pour voir une certaine inquiétude percer à la suite de départs vers la Syrie de Kabyles et de gens du Constantinois ¹. Une enquête faite en septembre 1888 évaluait à 78 familles et à 347 personnes le nombre des émigrants clandestins ou non. Le Gouverneur général Tirman en rendit responsable « un émissaire du gouvernement ottoman venu procéder à des manœuvres d'embauchage » (?) ². On craignit un mot d'ordre du « panislamisme » : sans doute y avait-il eu seulement des promesses faites — qui ne furent pas tenues puisque certains émigrés écrivirent dans leurs douârs pour dire leur misère et leurs regrets ³ et que de nombreux retours furent effectivement signalés en 1889 et 1890 ⁴. Dans les années 1890 et 1891 les autorités militaires annonçaient cependant des mouvements de dissidence et des départs vers le Maroc ⁵. Mais ce fut surtout l'année 1893, année de grave crise et de famine, qui fut marquée par un important exode vers la Syrie. Comme on redoutait toujours les menées panislamistes, la surveillance fut renforcée cependant qu'on répandit pour lutter contre elles la fameuse *fetoua* obtenue par Jules Cambon à la Mekke. L'effet en aurait été remarquable. Peut-être y eut-il aussi d'autres courants plus secrets dans l'opinion musulmane : fol espoir d'une libération suivi d'un mouvement de désespérance ? ⁶. Mais tout brusquement s'apaisa, peut-être avec l'amélioration momentanée de la situation économique. Cependant on signalait en 1896 le départ de 237 individus puis, au début de 1898, on apprenait l'arrivée à Beïrout de 800 Algériens environ, venant de différents points de Tunisie. Ordre fut à nouveau donné de ne pas « laisser filer les musulmans algériens vers la Tunisie » ⁷.

Pourtant, en octobre 1898, le gouverneur Laferrière signalait au

1. La presse française d'opposition signala les faits sous le titre : « Soulèvement en Algérie. » *Le Gaulois* (18 septembre 1888), *L'Autorité* (19 septembre), *L'Intransigeant* (23 septembre et 2 octobre) *La Lanterne* (3 octobre), *Le Soleil* (9 octobre).

2. Rapport du 11 septembre 1888. A.N. (ARCH. NAT.), F 80, 1698.

3. D'après G. d'Hugues, administrateur de commune mixte (1895).

4. A.G.G., 15 HI.

5. Rapport Cambon du 30 octobre 1891.

6. Selon J. DESPARMET (*La turcophilie en Algérie*) une prophétie sortie d'on ne savait où s'était subitement répandue et avait totalement changé l'état des esprits. L'Algérie allait redevenir musulmane avec l'aide triomphante des Turcs. Ceux-ci allaient rentrer dans leur ancienne possession et, après des victoires foudroyantes, expulser les Chrétiens, livrer au pillage leurs biens. L'auteur donne le texte de cette prophétie : « Cette année même cette terre sera purifiée de la présence des chiens qui la souillent... Ces mécréants pleureront leurs villas et les routes qui nous seront restées... »

7. A.G.G., HH 49 (7 janvier 1898). En sens inverse 18 tentes seulement profitèrent de l'amnistie offerte par J. Cambon aux Oulâd Sidî Cheïkh Charâga qui avaient suivi Bou 'Amâma au Maroc. L'*amân* accordé par Paul Cambon en 1885 aux émigrés tunisiens de Tripolitaine avait servi de précédent.

Ministre un très important mouvement d'émigration issu des régions de Médéa, Berrouaghia, et Orléansville, toujours à destination de la Syrie¹. Les nombreuses demandes de permis de départ avaient alerté les autorités qui refusèrent bientôt toute autorisation de voyage et firent annoncer par le *Mobacher* les dangers de tout genre auxquels on s'exposait en quittant son pays. L'administration, inquiète du « fâcheux exemple de ces émigrants qui se posaient, disait-elle, en victimes qui ont déserté leur patrie pour se soustraire à un joug intolérable » ouvrit une enquête. D'après les services spécialisés, la cause principale aurait été une campagne menée par le journal turc *El Maloumât* lequel aurait promis des concessions en Syrie aux émigrants². La deuxième cause aurait été la propagande faite dans les communes mixtes du Chélif et de Tenès par des agents d'affaires européens et des écrivains publics à leurs gages, invitant les Musulmans à vendre leur terre et à rejoindre la Syrie : un pacha turc serait arrivé à Alger avec deux vaisseaux turcs pour emmener les émigrants. A ceux-ci était promise une indemnité pécuniaire à dater du jour de leur départ. Cette explication locale paraît la plus vraisemblable³, mais les rapports du Gouverneur Laferrière évoquaient aussi avec discrétion la crise intense qui sévissait alors dans le Chélif et détaillaient les mesures qu'il comptait prendre pour y remédier : attributions de secours et organisation de chantiers de charité. Il nous semble donc que c'est la misère qui poussait les Indigènes à se défaire de leurs terres, à céder aux offres des spéculateurs puis à émigrer. A supposer que les fellahs en aient eu connaissance, les fallacieuses promesses des journaux turcs ne furent sans doute pas la cause déterminante.

L'exode en tout cas fut important, puisque 250 familles environ auraient quitté l'Algérie. Quelques émigrés algériens tinrent il est vrai à répondre aux questions que se posait la presse à leur endroit. Pourquoi avaient-ils quitté leur pays ? N'auraient-ils pas comme leurs prédécesseurs d'amères déceptions en Syrie ? Ceux qui écrivirent de Damas à la *Revue de l'Islâm*⁴ n'invoquèrent que la volonté de fuir le code de l'Indigénat, les vexations imposées par les administrateurs et les

1. A.G.G., série G 28.

2. Cette idée fut sans doute suggérée par l'administrateur Octave Depont qui multipliait alors les articles pour dénoncer le panislamisme. Or dans tous ses écrits, il cite toujours le n° du 8 mars 1899 d'*El Maloumat*, et celui-là seulement... Il faut donc croire que ce journal n'avait pas mené campagne antérieurement. Dans la *Revue des questions diplomatiques* (décembre 1899) Depont écrit que ce journal annonçait en mai 1899 des concessions de terre à Symrne et en Tripolitaine. Le journal turc était interdit en principe en Algérie — de même que le *Moayad*, journal du Caire qu'on mit en cause en 1900-1901.

3. Le *Rapport Barbedette* de 1911 rappela lui aussi comme une donnée d'évidence « la spéculation européenne poussant les indigènes à l'émigration dans la région de Milianah ».

4. Numéro du 8 septembre 1899.

« internements arbitraires de propriétaires ». Ils concluaient en affirmant que « ce n'était que le commencement d'une émigration qui va en s'accroissant de jour en jour ».

Le Gouvernement général voulut-il faire pièce à « ces professionnels de l'agitation ? ». Toujours est-il que le Gouverneur général Laferrière adressa une proclamation aux Musulmans le 11 novembre 1899 pour annoncer que plus de 800 indigènes d'Algérie qui s'étaient rendus à Damas étaient actuellement plongés dans la plus affreuse misère et demandaient à être rapatriés. Il invitait « les hommes sensés parmi les Indigènes algériens » à « se ressaisir, à rester dans le devoir et à ne pas perdre de vue leurs intérêts »¹. Cette proclamation qui se voulait habile eut surtout pour effet d'alerter l'opinion européenne. Albin Rozet, de son côté, en tira argument contre l'administration algérienne : « c'est un coup de cloche, pénible pour notre amour-propre et fâcheux à tous les points de vue que 800 musulmans aient voulu quitter l'Algérie ».

La commission parlementaire Pourquery de Boisserin qui vint enquêter en Algérie en 1900 aurait pu se saisir du problème ; elle s'en garda soigneusement, mais elle dut entendre, parmi les doléances des Musulmans, celle de ne pouvoir librement émigrer ; à Orléansville une pétition remise le 19 juin 1900 manifestait hautement la volonté des Musulmans de partir si leur sort ne trouvait pas d'adoucissement. Bref, l'*Hijra* — l'émigration pour la foi — devenait de plus en plus une arme politique, l'*ultima ratio* d'un peuple privé des moyens légaux de se faire entendre.

La vague d'émigration de 1910 et l'exode de Tlemcen.

Ces antécédents permettent de mieux situer la vague d'émigration de 1910 et l'exode de Tlemcen de 1911. Si ce dernier attira surtout l'attention de la métropole, la vague de départ de 1910 n'en fut pas moins numériquement plus importante.

Au début de juin 1910 une enquête administrative était ouverte dans la région de Sétif et de Bordj Bou Arreridj. Le Gouverneur général l'avait prescrite à la suite de nombreux départs de Musulmans. Ceux-ci s'embarquaient à destination de la Syrie, après avoir vendu tous leurs biens. La presse algérienne s'empara aussitôt de l'affaire et fournit les explications les plus variées. Selon l'*Union républicaine* de Sétif qui fut la première alertée par l'arrivée des enquêteurs (Varnier, secrétaire général du Gouvernement général et Arripe, secrétaire des affaires indigènes de la préfecture de Constantine), les Indigènes auraient eu

1. Dans le même temps, les mesures d'interdiction des journaux arabes et turcs étaient prorogées ; de même il n'était plus délivré jusqu'à nouvel ordre de passeport aux Musulmans (circulaire du 27 décembre 1899. HH 49).

à se plaindre des agissements de leurs caïds et de certains acquéreurs européens de terre *'arch* ¹. *L'Essor* d'Aïn Beïda pensait aussi que de « nombreux Arabes quittaient le pays faute de terrains suffisants » ; *la Dépêche tunisienne* parlait même — à tort — d'expropriations faites pour la colonisation. *La Dépêche algérienne*, mieux informée, diminua l'affaire : 80 familles seulement seraient parties dont 32 provenant de la seule commune de plein exercice d'Aïn Tagrout : les causes en étaient essentiellement la propagande turque et le « fanatisme musulman ». Toutefois, la presque totalité des émigrants étaient composée de fellahs dépossédés de leurs terres parce qu'ils n'avaient pas su résister à d'alléchantes offres d'achat. La situation économique du petit fellah « victime de sa paresse » et des usuriers l'avait mis dans la nécessité de céder son domaine en profitant de l'énorme plus-value des terres : les colons achetaient jusqu'à 1 000 francs l'hectare de terre non irrigable et des terres de parcours se vendaient jusqu'à 300 et 350 francs ².

D'autres journalistes reprirent ces informations ³ : tandis qu'A. Treille incriminait les excès de zèle de l'administration de Jonnart « avec ses écoles, ses infirmeries, ses S.I.P. », V. Barrucand dans *l'Akhbar* dénonçait la manœuvre de certains spéculateurs européens qui auraient poussé les fellahs à émigrer ⁴. Des lettres de lecteurs assuraient, il est vrai, que l'administration devrait favoriser cette émigration parce que cela ferait de la place pour les colons.

Les journaux musulmans, *l'Islam* (de Bône) le *Tunisien* de Tunis ⁵ et *la Démocratie* de Tébessa, attribuaient au contraire ce mouvement au désir d'échapper au régime de l'indigénat, au régime policier (« au sergentisme ») des autorités locales.

L'administration fit connaître dans un exposé anonyme les conclusions de ses enquêteurs ⁶. La cause principale était bien la situation économique du petit propriétaire qui « victime de son imprévoyance » avait vendu sa terre : une vraie folie de spéculation avait secoué l'arrondissement de Sétif depuis quelques années et « l'indigène ne sait pas résister ». La propagande venue de Turquie, « véritable miroir aux alouettes », avait fait le reste. Mais déjà les émigrants arrivés en Syrie

1. *Union Républicaine* (7 juin 1910 et juillet 1910).

2. *Dépêche Algérienne* (22, 25 juin 1910). L'information était certainement officielle puisqu'on en retrouve tous les éléments dans un rapport Jonnart du 8 juillet 1910.

3. FROBERGER dans le *Bulletin de la Réunion des Études Algériennes*, juillet-octobre 1910. *Idem*, *Le Tell* (29 mai).

4. *Akhbar* (3 juillet 1910) : « on a vu des Européens à Sedrata se faire agents d'émigration et acheter les terres des émigrés. Lors des séances de vaccination ou de recensement certains colons prêchèrent l'abandon de leurs terres aux indigènes pour échapper aux vexations ».

5. Cités d'après le *Temps* (juillet 1910), *La Revue Indigène* et *La Quinzaine Coloniale*, 25 juin 1910.

6. Nous n'avons pas pu retrouver l'original de ce rapport s'il y en eut un.

demandaient à être rapatriés ¹ et l'agitateur turc responsable aurait été rappelé à Constantinople, le gouvernement ne se souciant pas d'accroître le nombre des Arabes en Syrie alors que l'élément arabe était virtuellement en état d'insurrection contre les Turcs ². En somme l'administration affirmait que c'était surtout parmi les miséreux victimes de spéculateurs européens et d'usuriers indigènes que s'étaient faits les départs. Et cela paraît d'autant plus vraisemblable que beaucoup de fellahs avaient été durement frappés et découragés par les quatre mauvaises années agricoles qui s'étaient succédé depuis 1905 et avaient culminé avec la famine de 1908. La perspective du service militaire obligatoire avait probablement influé aussi sur certains départs. L'ancien colon Victor Spielmann, devenu un intrépide défenseur des Musulmans, expliqua à la *Revue Indigène* ³ que c'était la rigueur du système français tout entier qui provoquait l'impatience des fellahs, et d'évoquer la lourdeur accrue des impôts, les tracasseries du régime forestier, les plaintes au sujet de la vaccination des femmes et des hommes ⁴.

Le mouvement des départs s'arrêta tout à fait en septembre-octobre 1910 et le reflux commença à peu près à la même date. Les retours devaient d'ailleurs être assez importants. Au 15 janvier 1913 le préfet de Constantine estimait à 576 le nombre des familles émigrées en Syrie, en 1910 essentiellement, mais aussi en 1912 et 1913 (?) et à 336 le nombre des familles revenues ⁵, généralement dans le plus total dénuement ⁶.

L'exode de Tlemcen.

L'exode de Tlemcen en 1911 eut selon toute apparence des causes un peu différentes. Pour le bien comprendre, il faut évoquer l'atmosphère propre de cette ville, la personnalité de cette cité unique en Algérie.

1. *La Dépêche Tunisienne* du 25 septembre signalait des retours d'Algériens « qui n'ayant plus d'intérêts dans la région de Sétif ont manifesté l'intention de s'établir en Tunisie ». Sur ordre la presse algérienne publiait des correspondances adressées de Syrie par les émigrés à leurs familles et leur déconseillant de les imiter.

2. En 1911 l'émir Omar fils d'Abd el-Qâder vint à Paris expliquer la situation pénible des émigrés qui s'ajoutaient aux « 20 000 déjà établis » [officiellement on évaluait à Alger la colonie algérienne à 8 500, mais notre Consul à Damas disait 18 000].

3. *Revue Indigène*, octobre 1910. En 1912 Albin Rozet voulut y voir l'effet de l'indigénat. Les départs auraient été plus nombreux dans les arrondissements de Sétif et de Constantine où les punitions étaient supérieures à la moyenne algérienne.

4. Selon *l'Akhbar* les colons faisaient en effet courir le bruit que la vaccination était destinée à rendre les hommes impuissants, les femmes infécondes. Cette accusation, qui paraît partielle à première vue, semble confirmée par l'inspecteur O. Depont dans son *Rapport* de 1917. Mais la légende paraît bien être d'origine indigène.

5. *Rapport*, in A.G.G. 15 H 1.

6. « Ils reviennent sans le sou, n'ayant presque pas de vêtements, ayant dû vendre même leurs effets. » Lettre Kherachi à *l'Akhbar* (Biskra, 18 décembre 1910).

L'ancienne capitale du Maghreb central avait en effet réussi à conserver, malgré l'impact colonial, l'essentiel du cadre ¹ et du style de vie ² de la cité musulmane traditionnelle. Ses remparts, ses mosquées, ses minarets et ses *goubba*, tout habillés de verdure, assuraient l'illusion d'un décor gracieux et immuable.

Pourtant la noble cité médiévale était en pleine décadence. La ville avait vu sa situation économique s'amoinrir progressivement et son commerce s'était restreint au profit d'Oran qui avait détourné et capté tout le commerce du Sud. Les caravanes sahariennes n'arrivaient plus jusqu'à la ville. Enfin depuis le prolongement de la voie ferrée sur le Maroc, Tlemccen n'était plus qu'une gare de passage dans le trafic Ouest-Est. La concurrence économique européenne frappait durement le petit monde des artisans : tisserands ³, babouchiers étaient périodiquement condamnés au chômage ; certains avaient dû fermer boutique. Cette déchéance, longtemps dissimulée, s'accélérait rapidement. Elle renforçait paradoxalement le conservatisme de la cité, l'archaïsme de ses coutumes.

La fierté de son patriotisme local ne permettait pas au Tlemçanî de croire que sa ville natale dût, elle aussi, sombrer ; son passé glorieux l'attestait. Surtout, la cité de Sidi Bou Medien restait une ville sainte et la religiosité de sa population était proverbiale en Algérie. Les pèlerinages à la Mekke y étaient tout particulièrement nombreux et les fêtes célébrées en grand appareil. Cette population fort policée se montrait accueillante et sympathique pour l'Européen de bonne volonté ⁴, mais elle n'en demeurait pas moins à l'écoute du monde islamique. Bref, « ce monde de savants pieux, aux vêtements immaculés, de marchands honnêtes et courtois, de gens du menu peuple au goût simple, se réjouissant aux fêtes que l'année leur ramenait » (G. Marçais) ⁵, c'était encore un site privilégié de l'Islâm.

La population *kouloughli* devenue très fière de ses origines avait toujours maintenu des relations étroites avec l'Orient, avec Damas et Constantinople. Les *H'ad'ar* qui eux aussi correspondaient avec la Syrie, notamment avec le petit monde des descendants d'Abd el-Qâder ⁶, étaient de plus en relation avec les émigrés du Maroc : les représentants des Algériens émigrés, considérés au Maroc comme des « protégés » privilégiés, exemptés de l'impôt coranique, étaient toujours

1. Georges et William MARÇAIS, *Les monuments arabes de Tlemccen*, 1903.

2. Alfred BEL, « La population musulmane de Tlemccen ». *Revue des Études ethnographiques et sociologiques* (1908).

3. « Une djellaba à Tlemccen revient de 10 à 18 francs — une importée d'Europe, de 5 à 6 francs » (enquête Barbedette).

4. Aux témoignages concordants de Georges Marçais, William Marçais, Alfred Bel.

5. Georges MARÇAIS, *Tlemccen*. (Avant-propos.)

6. Tous les fils d'Abd el-Qâder étaient devenus sujets ottomans sauf les émirs pensionnés par la France.

ANNALES

choisis parmi des « gens de Tlemcen » issus de la communauté tlemçanie de Fès ¹.

Mais Tlemcen comptait aussi de nombreux « évolués » : l'école franco-arabe avait formé depuis longtemps des bataillons d'élèves lisant et écrivant notre langue et parmi eux quelques véritables lettrés, des diplômés, dont un docteur en droit.

Tlemcen, ville traditionaliste et moderniste à la fois, supportait avec peine les rigueurs et les charges du régime français ². En toutes occasions, ses porte-parole réclamaient le retour de la justice des cadis, la diminution des impôts arabes, l'ouverture d'écoles arabes et de bureaux de bienfaisance, l'abolition du code de l'indigénat. Entendus le 15 juin 1900 par la commission parlementaire, les trois conseillers municipaux musulmans avaient même demandé à participer à l'élection du maire et à obtenir une représentation parlementaire. Ces mêmes conseillers n'hésitaient pas à protester contre l'attitude du maire qui leur imposait silence pour ne pas entendre leurs griefs : en 1905 ils réussirent à saisir la presse de leurs difficultés et de leurs revendications ³. Des voix plus humbles se faisaient cependant entendre : protestations contre le régime forestier, demande d'autorisation de port d'armes pour les fellahs circulant dans les forêts, plaintes adressées en 1901 au président de la République de la part d'habitants auxquels avait été refusée l'autorisation d'aller fixer leur domicile à Tripoli ⁴.

Des soucis plus graves commencèrent pour eux lorsqu'il fut question en Algérie de la loi sur la séparation des cultes ⁵ et surtout d'une conscription des Musulmans. Tlemcen était un véritable séminaire d'agents du culte et les lettrés redoutaient de voir se tarir cette source d'emplois. A peine étaient-ils rassurés de ce côté que s'annonçait la menace de la conscription. Le cadi de Tlemcen ne cacha pas en 1907 à la commission du colonel Rédier l'inquiétude de ses coreligionnaires : quelques familles de l'arrondissement de Mostaganem avaient déjà

1. Il y avait vers 1905 quelque 5 000 Algériens à Fès ; et dans l'ensemble du Maroc une vingtaine de mille, selon Michaux-Bellaire, *Archives Marocaines*.

2. Le maire de Tlemcen, G. Sabatier, avait bien assuré en 1892 à Jules Ferry qu'ils étaient fort satisfaits de la domination française, car le voisinage du Maroc leur faisait apprécier la douceur de notre administration, mais les doléances des citoyens ne permettent pas de le croire.

3. Ils protestaient contre les affichages municipaux sur les mosquées, ils demandaient l'aménagement du service obligatoire de la patrouille imposée à tous les Indigènes et la suppression d'une taxe municipale sur l'abattage du mouton de l'*Aïd el Kebir* (juillet 1905).

4. A.N.F. 80 1811. L'administration expliqua qu'il s'agissait d'affiliés de la secte des Madania qui voulaient aller vivre au milieu des adeptes de cet ordre. « Leur départ pourrait entraîner d'autres demandes », d'où le refus.

5. Le rapport de la Commission Barbedette attribue à la menace de la Séparation un certain nombre de demandes de permis de voyage pour l'Orient qui furent faites en 1904.

demandé leurs passeports pour émigrer ¹. A Tlemcen « il y aurait exode d'un certain nombre d'indigènes pour se soustraire au recrutement ». Des pétitions dans le même sens furent envoyées à Alger et à Paris.

Les opérations de recensement de 1908 provoquèrent une véritable agitation : les gens de Tlemcen crurent à une mobilisation contre leurs frères du Maroc ; le 19 décembre 1908, 2 000 manifestants se massèrent devant la sous-préfecture et ne se dispersèrent qu'après réception de leurs huit délégués ². Bientôt affluèrent les demandes de passeports ; au 26 décembre il y en avait 321 d'après un rapport du Gouverneur général Jonnart ³. Celui-ci reçut une députation de notables venus lui faire part de leur inquiétude et réussit à les rassurer. Néanmoins, on estima par la suite que de l'arrondissement de Tlemcen étaient partis en trois fois, sous la conduite de 2 *moqqadim* des Darqâoua, 140 personnes dont 75 Darqâoua. Trois riches familles de Tlemcen se trouvaient parmi elles.

A la fin de 1910 le caïd des Ouled Chouli (C. M. de Sebdou), Lakhdar, fonctionnaire bien noté et riche propriétaire, quittait brusquement la région sans passeport, emmenant avec lui 27 personnes. De Damas il écrivit pour attirer de nouveaux émigrés en annonçant que le gouvernement ottoman accordait une concession de trente hectares à chaque émigrant de plus de dix-huit ans ⁴.

Après le décret du 28 février 1911 instituant le recensement annuel et la nouvelle campagne de la presse coloniale, l'appréhension de la population reprit. Des départs clandestins eurent lieu et la presse oranaise signalait la tension des esprits à Tlemcen. Le 17 septembre 1911, *l'Écho d'Oran* annonçait dans un entrefilet qu'une commission militaire allait procéder au recensement dans le département ; de plus il reproduisait un article de *la France militaire* laissant prévoir le service militaire sans compensation politique. A Tlemcen, en période de *Ramadhân*, ce fut la panique : les femmes répandirent les rumeurs les plus alarmistes ⁵ qui se propagèrent jusque dans les douars ⁶. Immédia-

1. Le sous-préfet confirma, mais pour lui c'était « une manœuvre classique pour intimider l'administration ».

2. A.G.G., 8 H 4².

3. Rapport du 4 janvier 1909.

4. Cf. également in *Exode de Tlemcen*. (P. 128), une lettre venue de Damas du 6 novembre 1910, elle annonçait : « le gouvernement ottoman donne à chaque individu 20 hectares de terrain, deux taureaux, des champs ensemencés et toutes les semences... les enfants reçoivent autant que les grandes personnes ».

5. Interdiction du voile, de la circoncision, des fêtes religieuses, d'après le rapport de l'administrateur détaché à la sous-préfecture en date du 20 octobre 1911. Celui-ci incrimine aussi le passage du journaliste *jeune algérien* Sadek Denden, lequel aurait dit que « le service militaire était une nécessité inéluctable » et la présence de Ben 'Ali Fekar, docteur en droit, professeur, alors en congé à Tlemcen.

6. On allait emmener les garçons de dix-huit ans, leur enlever leur religion, les franciser, etc...

tement, dix-sept jeunes gens, qui se crurent menacés de devoir porter les armes contre les Marocains, partirent, dont les deux fils du *mûftî*¹ et trente-sept adultes les imitèrent. L'exode commençait : en un seul jour il y eut jusqu'à 130 départs...

La presse oranaise fut la première à enregistrer, sans commentaire, ces départs le 20 septembre². Le 22 septembre le *Courrier de Tlemcen* s'affolait : sous prétexte de conscription « nombre de familles, et des plus notables, de notre ville abandonnaient notre si belle colonie pour s'enfuir vers une autre patrie... l'exode des indigènes causera à notre colonie un préjudice fort considérable sous tous les rapports car malgré tout l'indigène n'est pas à dédaigner... Nous avons besoin des indigènes et nous devons empêcher (leurs départs) ». Il y eut aussi des réactions moins intéressées. Le *Petit Tlemcénien* se fit l'écho, sous la plume d'un officier interprète en retraite, Brossaud, de l'amertume et des revendications des Tlemcénien. Un ancien chef de Bureau arabe, le commandant Graulle, n'hésitait pas à écrire en réponse que ces revendications étaient fondées.

Cependant la presse de Tlemcen signalait bientôt que le mouvement touchait les communes environnantes. L'administration s'émut enfin et le 30 septembre le Gouverneur général ordonnait aux autorités civiles et militaires de s'opposer à tout départ.

Elles arrêtaient effectivement de « nombreux fuyards » émigrant des communes de Tlemcen, Sebdou, Remchi, Nédroma. Elles signalaient que les gens arrêtés n'avaient pas d'antécédents judiciaires, qu'ils se plaignaient seulement du régime qui leur était imposé et de ne pouvoir aller librement en terre d'Islâm³. Un certain nombre d'émigrants qui avaient déjà franchi la frontière marocaine furent rapatriés ; d'autres s'embarquèrent à Mellila et réussirent à gagner la Syrie ; de là, plusieurs furent transférés en Anatolie. Malgré les arrestations — dont on ne connaît pas le nombre — 164 familles auraient réussi à partir selon l'Administration, soit 526 personnes⁴.

Une fois de plus on s'interrogea sur la signification de ces départs. *L'Écho d'Oran* commençait le 14 octobre 1911 sous le titre qui devait s'imposer « L'exode de Tlemcen » une fort consciencieuse enquête⁵.

1. Le *mûftî* avait déjà été privé de son traitement pour « s'être opposé publiquement au service militaire contre la volonté du gouvernement ».

2. Le sous-préfet alertait le gouvernement général le 19 septembre par télégramme. Il signalait que 200 immeubles étaient en vente à Tlemcen et réclamait des mesures urgentes pour mettre fin à l'exode.

3. A.G.G., 8 H 4^a.

4. A.G.G., 15 H 1. *Rapport du sous-préfet de Tlemcen* : 526 départs pour l'arrondissement de Tlemcen, dont 425 seulement appartenant à la commune de plein exercice de Tlemcen. Notons cependant que l'enquête de G. Sabatier signalait 800 départs pour l'arrondissement de Tlemcen et l'enquête Barbedette 637.

5. *Écho d'Oran*, numéros des 14-15-16-17-18 octobre 1911.

Pour le journaliste Eugène Gross une véritable épidémie de départs avait gagné la population : 1 200 personnes auraient quitté la ville sur 25 000 musulmans ¹. Derrière quelques notables, tous ceux qui le pouvaient avaient suivi, comme des moutons de Panurge, vendant leurs biens à bas prix, à des coréligionnaires ou à des israélites. Le journaliste rapportait, mais sans s'en contenter, les opinions du maire de Tlemccen, G. Sabatier, et celle du président du Conseil général qui incriminaient le seul service militaire. Un notaire, M^e Pointeau, lui disait plus justement qu' « il avait été la goutte d'eau faisant déborder le vase ». C'est ce que confirmèrent les témoins indigènes qui obtinrent du journaliste le respect de leur anonymat. Les commerçants dirent alors leurs humiliations : « les basses rancunes des sous-ordres s'assouvissant grâce à l'indigénat ² », la justice d'exception ³, les internements administratifs, les hommes de caractère révoqués, les illettrés chargés de les représenter, la nécessité de recourir aux usuriers puisque les établissements financiers refusaient tout crédit aux commerçants et artisans indigènes qui n'avaient pas de livres de comptabilité. D'autres notables évoquèrent les *hobous* devenus terres domaniales et louées aux seuls Européens alors qu'en territoire militaire ils étaient réservés aux gens de la tribu, les expropriations et enfin la conscription imposée sans compensation. Le journaliste se fit confirmer par des gens instruits que les départs avaient commencé avant l'annonce du service militaire et que des familles sans enfant étaient parties « parce qu'ils n'en pouvaient plus » : « Bicots hier, nous mourrons bicots, à quoi bon rester ! » ; « misère pour misère, ils croient être plus libres en Syrie ». Car la vie renchérisait à Tlemccen, cependant que les salaires n'avaient pas augmenté et que les artisans s'appauvrirent. Quant aux ruraux, c'était autre chose : l'éternel régime forestier « plaie de l'Algérie », était universellement honni, mais ils dénonçaient aussi les accaparements de terres.

L'auteur concluait avec courage que de grandes réformes s'imposaient ; pour sa part il envisageait des statuts divers selon les catégories, mais recommandait pour les évolués qui auraient fait le service militaire, une citoyenneté algérienne musulmane donnant les droits politiques en Algérie.

A elle seule cette enquête était un événement : pour la première fois un grand journal populaire algérien exposait avec ampleur et sincérité les revendications des musulmans ; pour la première fois il recom-

1. C'est la population de la commune : 25 733 habitants (recensement de 1906), la ville proprement dite ne comptait que 14 567 habitants.

2. Le juge de paix avait infligé, en 1910, 661 condamnations à l'indigénat, dont 569 pour retard dans le paiement des impôts et 18 pour dissimulation de matière imposable.

3. Effectivement le *Tribunal répressif* sur 262 prévenus n'avait pas prononcé en 1910 un seul acquittement et n'avait accordé que 82 sursis seulement.

mandait des réformes politiques. La presse métropolitaine ne s'y trompa pas : *le Temps*¹, *la Quinzaine Coloniale* surtout², y virent même l'indice d'une transformation des esprits en Algérie.

L'administration d'Alger comprit qu'il lui faudrait répondre à une pareille enquête : le Conseil municipal de Tlemcen l'y invitait expressément³ bientôt suivi par le Conseil général d'Oran. Celui-ci ne s'était pas contenté en effet des explications de Germain Sabatier qui avait déjà tenté de répondre à *l'Écho d'Oran*. Le 28 octobre 1911 dans un rapport d'un robuste et naïf optimisme il expliquait comment les gens de Tlemcen avaient toutes raisons d'être satisfaits. Mais un conseiller général, Jacques, soutenu par Ali Mahieddine, estima que même si Tlemcen était le « paradis administratif » que l'ancien président du Conseil général venait de décrire, une enquête plus approfondie s'imposait.

Le Gouverneur général Lutaud écrivait de sa main, le 30 octobre 1911, une note à ses proches collaborateurs en vue de « rechercher les conditions dans lesquelles une enquête qui allait être réclamée pourrait se faire, conditions telles que M. Albin Rozet ne puisse en contester la sincérité »⁴. Le 15 novembre la Commission d'enquête était désignée ; sous la présidence d'un délégué financier Barbedette, elle comprenait deux hauts fonctionnaires, Dubief, conseiller adjoint de gouvernement, Octave Depont, chef du cabinet du Gouverneur général, inspecteur des communes mixtes, et deux fonctionnaires subalternes, Mirante, interprète et Alisse, sous-chef de bureau à Oran. La Commission enquêta avec sérieux cinq jours durant et entendit de très nombreux témoins.

Le rapport *Barbedette*, qui concluait que le motif déterminant de l'exode avait été la menace du service militaire obligatoire, corroborait entièrement l'enquête de *l'Écho d'Oran*. Mais il dressait, non sans quelque naïveté, l'impressionnant catalogue des griefs indigènes. Sous quinze rubriques étaient énumérées, sans effort pour les regrouper, les doléances des citadins : la conscription « qui a fait déborder la coupe d'amer-

1. *Le Temps* (31 octobre 1911) : « Nous ne souscrivons point à toutes ses conclusions qui nous paraissent trop timides. Mais c'est un symptôme tout à fait significatif. »

2. *La Quinzaine Coloniale* (25 octobre 1911).

3. « Le Conseil grandement inquiet sur les résultats que peuvent amener pour la situation économique de la région le départ de nos indigènes... convaincu que l'état de trouble moral dans lequel se trouvent aussi bien ceux qui s'en vont que ceux qui restent doit être imputable à des menées occultes qu'il serait intéressant de découvrir émet le vœu... qu'une commission de personnes donnant toute garantie aux indigènes (soit) chargée d'étudier sur place les causes de cette situation et les remèdes propres à y remédier. »

4. A.G.G., 8 H 4². Le député modéré A. Rozet, défenseur des Musulmans algériens, était considéré par l'administration algérienne comme son plus dangereux adversaire.

tume », la perte définitive des *hobous* et la crainte que les allocations au clergé ne prissent fin en 1917 (aux termes du décret du 27 septembre 1907), les empêchements mis aux créations d'associations culturelles faites conformément à la loi de Séparation, la substitution des juges de paix aux cadis ; le projet d'*Act Torrens* d'immatriculation des terres et l'arrestation de trois protestataires tlemçanis ; l'indigénat, inexplicable au moins pour des citadins, des lettrés et des notables ; l'obligation vexatoire du permis de voyage ; la création des tribunaux d'exception où les « assesseurs musulmans illettrés n'étaient que des machines à voter » ; l'accroissement des impôts et des centimes additionnels ; l'obligation faite par la municipalité (en violation d'une circulaire Jonnart du 31 août 1910) de gardes de nuit non rétribuées ; l'absence d'une représentation politique sérieuse (le corps électoral où les caïds sont en majorité n'envoie que des *Beni Oui Oui* « qui lèvent la main pour approuver ou applaudissent quand le commissaire du gouvernement ou le préfet donne le signal avec son coupe-papier ») ; la crise économique née de la décadence du marché, de la gare et de la garnison de Tlemcen ; la ruine des artisans locaux devant la concurrence européenne ; le recrutement d'israélites comme agents de police ; « le véritable sabotage » de l'enseignement indigène.

Les griefs des populations rurales de la région s'adressaient aux rigueurs du régime forestier ¹ et aux tracasseries du contrôle douanier, aux impôts arabes appliqués lourdement « sur les indications non vérifiées de l'adjoint indigène qui y est intéressé », aux incorrections des médecins lors des séances de vaccination des femmes, enfin aux brigades des administrateurs, à leur refus d'entendre les récriminations et à leur volonté de couvrir les abus de leurs subordonnés indigènes ².

Beaucoup de ces critiques paraissaient injustifiées aux enquêteurs qui en rendaient responsables les instituteurs dits adjoints-indigènes (lesquels) « inspirent quand ils ne les rédigent pas ces journaux indigènes qui sont des feuilles d'opposition ». En revanche, les enquêteurs reconnaissaient que plusieurs plaintes étaient fondées, qu'il y aurait lieu de tempérer le régime forestier, de « renoncer d'une manière absolue *en fait* ³ au système de l'expropriation pour création de villages, de

1. Le service des eaux et forêts tenta de répondre, mais les chiffres qu'il citait l'accablaient. Procès-verbaux : 1906, 4 304 ; 1908, 6 144 ; 1910, 6 597. Hectares ouverts au parcours (sur 51 517 hectares de terrains soumis au régime forestier) : 1908, 36 386 ; 1909, 25 683 ; 1910, 28 936.

2. *L'exode de Tlemcen en 1911* : publication officielle du rapport et de diverses pièces annexes. Alger 1914, 136 p. (cf., pp. 24-29).

3. Souligné dans le texte. Le système était condamné depuis longtemps et après l'exode de 1910 des prescriptions sévères avaient été édictées à nouveau. Or la presse révéla en février 1911 que grâce à des complicités administratives de nouvelles affaires de spoliations avaient été commises.

réviser les impôts arabes et d'assurer une meilleure représentation des indigènes ».

Tout avait-il donc été mis en lumière dans ce solide et consciencieux rapport administratif qui, ayant inventorié, croyait avoir tout dit ? Il ne le semble pas. D'abord quelques faits furent mis sous le boisseau. L'inspecteur général Octave Depont dans son rapport confidentiel de 1917 révélait que la campagne d'affolement n'était pas aussi spontanée qu'on l'avait avoué en 1911 : « des colons avaient excité les fellahs à ne pas se laisser enrôler parce qu'ils redoutaient d'être privés de la main-d'œuvre indigène (...); des Espagnols (...) racontaient mille et une histoires à des indigènes déjà affolés à la seule idée du service militaire »¹ Surtout il manquait à cette enquête d'avoir apprécié le côté sentimental, capital chez des Musulmans algériens et plus encore chez des Tlemçani à la sensibilité inquiète. Certes, « il aurait été surprenant qu'un musulman tlemcénien vînt étaler devant les commissaires français les blessures grandes et petites de sa sensibilité intime », mais l'auteur de ces lignes, William Marçais, s'efforça justement de faire connaître leurs doléances sentimentales les plus profondes dans un très humain rapport qui est aussi un bel essai littéraire.

Le Gouverneur général en fit connaître de longs extraits au Ministre, sans lui citer le nom de l'auteur, dans son rapport du 28 février 1912. Mais de nombreux passages avaient été passés sous silence : Abel Ferry révéla à la Chambre en décembre 1913 la conclusion qui était inédite, même pour le Ministre².

Ce rapport, écrit par un jeune professeur d'arabe à la médersa, intimement mêlé à la vie de Tlemcen et alors plein de sympathie pour les Musulmans, rendait vie à la souffrance des hommes, révélait la douleur des Tlemcénien et condamnait l'indifférence des autorités administratives. L'auteur s'efforçait donc de faire sentir le charme de Tlemcen et son conservatisme inné ; il disait les humiliations de ces citoyens paisibles, dévôts et secrets, amoureux de leur ville retaillée par des édiles indiscrets, éventrée par une nouvelle artère baptisée comme par

1. Même son de cloche chez un haut fonctionnaire du parti colonial : H. Marchand. « Quelques éléments inférieurs de la population européenne auraient aussi effrayé en parlant conscription, etc... » « L'exode des musulmans » in *Questions diplomatiques et coloniales* (16 janvier 1912).

2. Le Ministre s'en étonna et réclama télégraphiquement le rapport « d'un Mr Marcel [sic] qui n'a jamais été communiqué à mon département ». On lui répondit le 17 décembre 1913 « qu'on n'avait conservé que des extraits » — ce qui est faux, puisque ce rapport figurait *in extenso* aux A.G.G. 8 H 4². Mais comme le texte avait été retouché et coupé, il était difficile de fournir l'original. Ce travail de caviardage fut fait de la main de Luciani reconnaissable à son écriture et à ses manies. « D'ailleurs le mot *bidaa* signifie à la fois innovation et hérésie » — cette phrase qui dans la pensée de Luciani excluait toute réforme et justifiait son conservatisme revient constamment dans ses écrits. [Précisons que *bid'a* signifie : innovation religieuse.]

provocation *Eugène Étienne* ¹. Il marquait comment cette population profondément musulmane, attardée à son illusion de vie médiévale avait senti la meurtrissure des temps nouveaux, « comment au prix de déchirements quotidiens elle s'était avoué la déchéance de son vieil idéal » ² : « Tlemccen est anéanti, Tlemccen tire des larmes aux pierres des chemins. » Cette population de Tlemccen n'avait ni le goût ni les moyens, disait-il, de s'adapter aux nouvelles conditions économiques ³ et politiques. Elle avait longtemps souffert en silence, puis brusquement avait réagi par une démission pure et simple, par le départ : « Lorsque le chrétien conquiert l'Algérie beaucoup de nos pères émigrèrent à Fez mais hélas aujourd'hui le Maroc n'est plus terre musulmane indépendante ; c'est l'Orient, la Turquie rajeunie, forte et hospitalière qui doit nous donner l'asile » ⁴. En conclusion W. Marçais écrivait : « Je ne puis m'empêcher de dire que les autorités locales françaises par indifférence, par manque de curiosité et de sympathie — ce qui est tout un — ont vraiment été peu clairvoyantes (...) qu'elles ont été surprises par l'explosion finale d'une douleur longtemps contenue et que, suivant une formule célèbre, elles ont mal administré parce qu'elles n'ont pas du tout prévu. On peut ajouter aussi qu'elles n'ont pas du tout prévu parce qu'elles n'ont pas aimé. » ⁵

Pour administrer avec justice des indigènes, il faudrait les aimer... Ce langage insolite en Algérie devait émouvoir la Chambre. Le Gouverneur général Lutaud avait successivement tenté d'expliquer l'exode de Tlemccen par « des excitations venues de l'extérieur » ⁶, puis par le fanatisme religieux et la crainte de la conscription ⁷ et enfin par la crise économique. L'enseignement qui s'en dégagait, c'était pour lui la nécessité de pallier aux difficultés économiques, à la vie chère et non pas celle de donner satisfaction à de « prétendues doléances ». La Chambre fut d'un autre avis ⁸ et le manifesta clairement le 9 février

1. Le passage sur la rue Eugène-Étienne avait été censuré par Luciani, le Directeur des Affaires indigènes, mais il fut lu à la Chambre par Abel Ferry et cela provoqua, selon le *J.O.*, des « sourires ». Eugène Étienne était intervenu peu avant pour révoquer en doute « les impressions de M. Barbedette » et signaler qu'il n'y avait eu « qu'à peine 200 départs ».

2. Passage censuré.

3. Ici encore tout un passage du rapport manuscrit fut coupé par Luciani : « Pas d'illusion à se faire : l'âge de l'abondance et des bas prix ne reviendra pas. Les nomades n'apporteront plus les outres de beurre du Sahara, l'application stricte des règlements forestiers dans la montagne maintenant reboisée fera renchérir encore le charbon, le bois de chauffage, le lait de chèvre déjà si chers, etc... »

4. Passage également caviardé par Luciani.

5. Ce passage censuré de la conclusion fut lu à la Chambre et y provoqua des applaudissements.

6. *Circulaire aux préfets* (20 mai 1913) : « L'exode de Tlemccen, nous en connaissons les causes, presque toutes dues aux excitations émanant de l'extérieur. »

7. *Rapport* du 28 février 1912.

8. Les départs de 1910 puis l'exode de Tlemccen avaient déjà été évoqués à la Chambre par Albin Rozet le 20 juin devant un tout petit nombre de députés. Il avait

ANNALES

1914. Certes, ce vote capital fut un point d'aboutissement à la longue campagne qui le prépara, mais il est fort probable que, sans ces vagues d'émigration de 1910-1911¹ et les grandes enquêtes qu'elles provoquèrent, l'opinion métropolitaine n'eût pas été touchée.

Par là, l'*Hijra* en terre d'Islâm² avait rempli sa fonction traditionnelle dans l'Algérie française : « *elle était*, disait le capitaine Villot à la Commission d'enquête de 1873, *l'indice presque absolu de la désaffection du peuple indigène* »³.

CHARLES-ROBERT AGERON.

affirmé que la conscription n'expliquait pas tout et conclu : « Quand on a donné à un peuple le goût de la liberté, il faut la lui donner. »

1. Il n'est guère possible, on l'a vu, de chiffrer avec exactitude les départs : l'addition des chiffres moyens donne environ 5 330 départs de 1898 à 1912. Or trois rapports préfectoraux de janvier 1913 chiffrent à 794 familles le nombre des familles émigrées au cours des années 1910 à 1912 (soit 3 à 4 000 personnes). Le nombre des « retours de Syrie » était évalué à 490 familles (soit 2 000 à 2 400 personnes) mais fixé avec précision en octobre 1912 à 1 162 individus (ou selon un autre rapport à 1 043). Les Territoires du Sud auraient fourni 172 départs entre 1910 et 1912 et 68 retours (A.G.G., 21 H 216).

2. Que devenaient juridiquement les émigrés algériens ? Avant 1911 ils ne se faisaient généralement pas naturaliser. Depuis mai 1911 au contraire, le gouvernement ottoman faisait obligation aux Algériens émigrés de renoncer à leur nationalité d'origine mais le gouvernement français d'après l'accord franco-turc de 1911 pouvait s'y opposer dans les soixante-quinze jours suivant la demande. Le 20 septembre 1912 le Gouverneur général signalait qu'il avait reçu un millier de demandes et qu'il s'y opposait (« l'expatriation définitive d'un contingent appréciable d'indigènes fera perdre une main-d'œuvre précieuse, utile à l'essor de la colonisation »). En 1913 il n'y avait que 335 familles naturalisées depuis mai 1911. Le gouvernement général exigeait la révision de l'accord de 1911. A.G.G. 15 H 1.

3. Sur les conséquences politiques de l'affaire je me permets de renvoyer à mon article « Une politique algérienne libérale sous la Troisième République (1912-1919) » dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, avril 1959 (pp. 121-151) et bien plus complètement à ma thèse : *Les Algériens musulmans et la France, de l'insurrection de Moqrani (1871) aux réformes de 1919* (1965, inédite, 1700 p. dactyl.).